



NOTIFIÉ AU MAÎTRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 25-08-2023
Avis d'Appel d'offres

République du Bénin

Présidence de la République

Agence de Développement de Sèmè City

DIRECTION Nationale
des Marchés Publics
BON A LANCER
Date le 25/08/2023
Lieu GORONOU
Prénom Mathias H.
Signature



PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'ENTREPRENEURIAT POUR L'EMPLOI AU BENIN,
COMPOSANTE 3 (FP2E / C3) –N° P175768, Financement Banque Mondiale, Don IDA D 9450-BJ

Avis à manifestations d'intérêt relatif au recrutement d'un Consultant pour la Réalisation d'une étude d'impact du cadre légal, réglementaire, et institutionnel sur l'environnement d'affaires des MPME/startups

Pays : République du Bénin

Nom du Projet : Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Benin (FP2E)
Composante 3

Numéro du Don : IDA N°9450-BJ

Référence: SIGMAP : AML_PI_DPEL_78114

STEP : BJ-ADSC-346958-CS-QCBS



1. Le présent avis à manifestations d'intérêt fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de Sèmè City, publié sur le portail web des marchés publics au Bénin le 20 avril 2023.
 - 1.1 Le Gouvernement du Bénin a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Benin (FP2E) et, a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au recrutement d'un consultant pour la « **réalisation d'une étude d'impact du cadre légal, réglementaire, et institutionnel sur l'environnement d'affaires des MPME/startups** »
2. La mission du consultant.e consiste à réaliser une analyse diagnostique juridique de l'écosystème entrepreneurial au Bénin, afin d'identifier tous les freins liés à la performance des entreprises et de proposer des solutions conséquentes.

Pour ce faire, les tâches suivantes seront réalisées par le/la consultant.e :

- o Réaliser une analyse de l'état des lieux consolidée des instruments de politiques publiques sur l'environnement des startups et des MPMEs au Bénin ;
- o Comparer et analyser les cadres législatifs fiscaux et réglementaires, sur la base des bonnes pratiques des pays reconnus pour leurs écosystèmes mieux structurés et formuler à l'issue, des lignes directrices ainsi que des recommandations d'amélioration ;
- o Explorer les contraintes spécifiques liées aux investissements verts et proposer une politique d'incitation pour attirer les investisseurs de ce secteur au Bénin ;
- o Evaluer l'appropriation des textes existants par les acteur.trice.s clés de l'écosystème entrepreneurial et en fonction, conduire le changement dans le sens de cette appropriation en proposant des solutions en vue de le favoriser ;
- o Identifier et évaluer les impacts (positifs et négatifs, directs et indirects, cumulatifs ou associés) liés à la mise en œuvre des cadres juridiques, fiscaux et réglementaires sur les bénéficiaires en considérant les questions d'inégalité entre les sexes et proposer des modifications utiles pour l'amélioration de l'existant (y compris les narratifs de plaidoyers y afférents) ;
- o Sur la base de l'analyse situationnelle et des impacts, recenser les orientations juridiques et réglementaires à prendre en compte dans le processus de réformes ainsi que le cadre et les mécanismes de mise à disposition de fonds d'investissement attractifs de sources régionale et internationale, et organiser des rencontres périodiques des parties prenantes pour faire le point de l'avancement du programme et planifier les activités à mettre en œuvre ;
- o Procéder à l'élaboration et la validation participatives des propositions de textes.

BON A LANCER

3. La durée prévisionnelle de la mission est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'établissement de l'ordre de service, à Cotonou.

La Directrice Générale de l'Agence de Développement de Sèmè City, Ordonnatrice de la Composante 3 du Projet FP2E, représentée par le Directeur des Programmes d'Entrepreneuriat Innovant représentant l'Autorité Contractante, par la présente, la sollicitation de manifestation d'intérêt et invite les consultant.e.s (firmes) admissibles à présenter leur candidature pour fournir les services décrits ci-dessus.

4. A ce titre, les consultant.e.s intéressé.e.s doivent fournir les informations indiquant qu'il.elle.s sont qualifié.e.s pour exécuter les services (références concernant l'exécution de contrats similaires, registre de commerce, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel permanent (curriculum vitae détaillé et diplômes). Le.la consultant.e devra fournir les preuves relatives à ses expériences (attestations de bonne fin d'exécution + extraits des contrats de marché, etc.). Le.la consultant.e ou Cabinet/Firme devra disposer des compétences avérées dans le domaine de l'écosystème entrepreneurial béninois. Le.la consultant.e ou cabinet doit être spécialisé.e dans le droit des affaires et l'accompagnement juridique des entreprises. En outre, la proposition du.de la consultant.e doit nettement stipuler la prise en compte du genre conformément à la stratégie genre de la Banque Mondiale (disponible sur le site www.worldbank), mais également pour répondre au gap énuméré dans le document du projet FP2E.
5. Le cabinet sera sélectionné par la méthode de « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) » décrite au paragraphe 7.11 du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale en date de juillet 2016 révisé en novembre 2017, en août 2018 puis en novembre 2020.
6. L'attention des cabinets intéressés est attirée sur les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale en date de juillet 2016 révisé en novembre 2017 en août 2018 puis en novembre 2020, qui décrivent la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
7. Les cabinets peuvent s'associer avec d'autres cabinets sous forme de groupement de firmes ou d'un accord de sous-traitance en vue du renforcement de leurs qualifications. Dans le cas d'un Groupement, tous les partenaires du Groupement seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat.
8. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires (1 original et 3 copies), portant la mention « **Recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude d'impact du cadre légal, réglementaire, et institutionnel sur l'environnement d'affaires des MPME/startups** » doivent parvenir à l'adresse indiquée ci-dessous, le 06 Octobre 2023 à 10 heures locales (heure de Cotonou) au plus tard.
9. L'adresse à laquelle il est fait allusion est :

Secrétariat de l'Agence de Développement de Sèmè City / Projet de Formation Professionnel et de l'Entrepreneuriat pour l'Emploi Composante 3 (ADSC/FP2E-C3), à Cotonou, situé au Quartier Djomèhountin, en face de l'École Montaigne, Immeuble « SEME ONE » Tél : (+229) 21 36 88 00 / 97 87 78 68; pfagla@semecity.com

Les Consultant.e.s peuvent avoir plus d'informations audit Secrétariat tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes (GMT+1) ou bwannou@semecity.com avec copie à pfagla@semecity.com. Les termes de référence de la mission peuvent être consultés et être obtenus sur le site web : <https://www.semecity.bj/>

Les critères d'évaluation des manifestations d'intérêt sont :

(i) **Qualifications générales du.de la consultant.e (20 points)**

Expérience en matière de prestations intellectuelles d'ordre générale (4 expériences à raison de 5 points/expérience prouvée par des attestations de bonnes exécutions.) ;

(ii) **Expériences du.de Consultant.e (70 points).**

Expérience pratique minimale d'au moins 5 ans dans les domaines du droit des affaires et l'accompagnement juridique des entreprises (4 points par année d'expériences prouvée par des attestations de bonne exécution ou tout autres moyens.)

BON A LANCER

- 3 expériences professionnelles avérées pour la réalisation d'études d'impact du cadre légal ; (prouvées par des attestations) (3 expériences à raison de 10 points/expérience) ;
- Expérience professionnelle avérées dans la proposition de cadres législatifs et réglementaires (2 expériences à raison de 10 points/expérience) ;

(iii) **Organisation technique et managériale (10 points)**

Les cabinets doivent fournir une présentation claire de leur organisation managériale et matérielle (organigramme à l'appui) présentant au moins les postes/Services ci-après et animés par un personnel permanent à savoir :

- (01) Un.e expert(e) juridique en droit des affaires (chef.fe de mission) (4 points) ;
- Un.e (01) expert(e) en développement du secteur privé (2 points) ;
- Un.e expert(e) fiscaliste (2 points) ;
- Un.e statisticien.ne-économiste (2 points).

La structuration de l'équipe dédiée doit faire ressortir l'interaction de chaque intervenant dans l'atteinte des objectifs de la mission.

NB : En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet ayant plus d'expériences professionnelles avérées pour la réalisation d'études d'impact de cadre légal sera privilégié.

Cotonou, le 04 Septembre 2023

La Directrice Générale,



Claude BORNA

BON A LANCER